

Date 16/04/2018

L'UPACA lance deux films pédagogiques « Ports Propres » pour promouvoir les bonnes pratiques dans les ports de plaisance.

L'Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco (UPACA), organisme professionnel des gestionnaires de ports de plaisance de la région, vient de lancer deux films pédagogiques présentant des dispositifs mis en place dans le cadre de la certification Ports Propres, accessibles sur les écrans d'accueil des capitaineries et sur Smartphone via des QR Codes affichés dans les ports de plaisance.

Des films pour sensibiliser les usagers des ports de plaisance

Deux dispositifs pour des ports plus propres ont ainsi été mis en valeur dans ces films : l'aire de carénage et le point propre. Ces deux thématiques ont été choisies car elles portent les enjeux d'une plaisance plus engagée dans le respect du milieu marin. On y voit ainsi le traitement de l'eau après nettoyage des coques de bateaux ainsi que l'organisation des points propres, avec tri des déchets spécifiques à l'activité de plaisance. Disponibles directement dans les ports de plaisance, sur l'écran d'accueil des capitaineries et surtout accessibles via les nouvelles technologies, ces films de 90 secondes permettent de sensibiliser tous les usagers à une gestion optimale des déchets liquides et solides. L'UPACA a fait le choix de produire des films, car ce support permet de donner un maximum d'informations en un minimum de temps et, via les nouvelles technologies, de sensibiliser l'ensemble des acteurs agissant sur les ports de plaisance.

Des outils orientés vers l'international

Les deux versions proposées, en français et en anglais, permettent de communiquer avec l'ensemble des plaisanciers français et européens et peuvent également être utilisées à l'international. Dans la même logique, l'UPACA, accompagnée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, la DREAL et la DIRM, a créé en 2011 la Certification européenne « Ports Propres », seule Certification européenne spécifique aux ports de plaisance. Les ports certifiés doivent prouver leurs engagements pour la préservation des milieux naturels, et doivent ainsi mettre en place des dispositifs limitant les rejets nocifs, dont les aires de carénage équipées d'un système d'épuration des eaux polluées, et l'installation de points propres, présentés dans les films. À ce jour, plus d'une quarantaine de ports de plaisance sont déjà certifiés.

Une action vertueuse pour contribuer à la protection de la planète

L'activité des ports de plaisance ne représentait que 1 à 2% de la pollution marine avant la mise en œuvre de démarches environnementales. Les actions menées dans le cadre de « Ports Propres » tendent à minimiser cet impact pour tendre vers 0%. Chaque action compte et les ports de plaisance, aidés par leurs usagers, se mobilisent pour contribuer à la protection de la planète.

A propos de l'UPACA

L'UPACA, Union des Ports de Plaisance Provence Alpes Côte d'Azur et Monaco, est la représentation, dans la région, des gestionnaires de port de plaisance auprès de l'État, des collectivités territoriales et des diverses institutions. Regroupant **98%** des ports de plaisance de la Région et les ports de la Principauté de Monaco, l'UPACA est active et innovante sur de nombreux plans : gestion des ports, création et accompagnement de la certification européenne « Ports Propres », formation des personnels portuaires, signalétique ou encore communication.

(RE)DÉCOUVREZ LES BONNES PRATIQUES PORTS PROPRES.

Discover clean harbour's good practices.



L'aire de carenage

Ship maintenance and repair area



Le Point Propre

Clean zone

FLASHÉZ LES QR CODES
AVEC VOTRE SMARTPHONE
POUR VISIONNER LES FILMS.



SCAN QR CODES
WITH YOUR SMARTPHONE
TO WATCH MOVIES.

PORTS PROPRES

